



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 30 avril 2018** à **18 h 30**, à laquelle sont présents :

Monsieur Claude Mercier, maire suppléant

Madame Sophie Racette, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Madame Josyane Forest, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Absence : monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Avis spécial de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été posté par courrier recommandé, à chacun des membres du conseil.

Résolution n° 233-2018

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS

Résolution n° 234-2018

Adjudication du contrat pour la réfection des infrastructures de la rue Bro

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à un appel d'offres public par le biais du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec pour la réfection des infrastructures de la rue Bro ;

ATTENDU la politique de gestion contractuelle en vigueur ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le jeudi 5 avril 2018 à 11 h 01 à la mairie de Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX	CONFORMITÉ
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	819 810,10 \$	Conforme
Les Excavations Michel Chartier inc.	845 801,00 \$	Conforme



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Terrassement BLR inc.	912 541,52 \$	Non conforme
Généreux Construction inc.	913 847,00 \$	Conforme

ATTENDU QU'

il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) pour la somme de 819 810,10 \$ (plus taxes applicables), conformément au coût indiqué dans sa soumission datée du 5 avril 2018, pour la réfection des infrastructures de la rue Bro.

Règlement numéro 015-2016

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable n'est présent à la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° 235-2018

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 05.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Claude Mercier
Maire suppléant